

Paris, le 15 décembre 2016

Projet de loi Montagne : la commission mixte paritaire, une étape cruciale pour le maintien des activités agricoles en zone de montagne

Le projet de loi Montagne, qui vise à adapter un texte vieux de 30 ans, sera examiné en Commission mixte paritaire (CMP) le 19 décembre. L'enjeu pour la profession est de faciliter le maintien et le développement des activités agricoles pour assurer l'avenir des territoires de montagne.

Plusieurs avancées ont été apportées au fil des examens à l'Assemblée nationale et au Sénat sur ce texte. L'importance de prendre en compte les spécificités des activités agricoles dans les zones de montagne a été réaffirmée pour compenser les handicaps naturels. Des zones de tranquillité, qui avaient été créées pour « mettre sous cloche » les parcs régionaux et nationaux et empêchant toute activité agricole, ont été supprimées.

L'enjeu est de conserver l'ensemble des dispositions qui permettent d'adapter les mesures existantes aux zones de montagne, comme les moyens de lutte contre les actes de prédation, qui y sont particulièrement intenses.

La CMP doit confirmer ces avancées afin de faciliter le développement des activités agricoles en zone de montagne, pour assurer une dynamique économique, sociale et environnementale nécessaire à l'avenir de ces territoires.

Contact Presse

Célia FAURE | 01.42.65.86.16 | 06.68.66.15.83 | cfaure@jeunes-agriculteurs.fr

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.